



Cession d'entreprise... mon devenir ?

Par **kiki69**, le **04/01/2009** à **09:10**

Bonjour,
mon patron partira à la retraite l'année prochaine et il est convenu qu'une entreprise reprenne la sienne. Moi (la seule employée) je ne souhaite pas continuer avec cette nouvelle entreprise.
Quelles sont les possibilités qui s'offrent à moi ? il est hors de question que je démissionne.
D'avance merci pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **04/01/2009** à **09:28**

bonjour,
la nouvelle entreprise étant obligée de vous reprendre, il vous reste à négocier un licenciement soit avec l'ancien employeur soit avec le nouveau.